



Communiqué de presse

Date 9 septembre 2009

Chômage des jeunes : prendre des mesures supplémentaires

La Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse (CFEJ) est préoccupée par l'augmentation du chômage des jeunes, notamment des 20-24 ans. Elle préconise de renforcer les mesures permettant aux jeunes sans emploi de mettre leur période de chômage à profit pour parfaire leur formation et demande une augmentation des bourses d'étude pour les jeunes qui font des maturités professionnelles. Elle s'inquiète de la multiplication des stages, qui comportent un risque non négligeable de sous-enchère ou de « spirale des stages ». La CFEJ souhaite que les jeunes ne soient pas les principales victimes de la révision de la loi sur l'assurance-chômage. Elle espère enfin qu'autorités et partenaires sociaux ne relâcheront pas leurs efforts en matière d'accès à la formation professionnelle.

La montée conjoncturelle du chômage des jeunes se poursuit, ce qui inquiète fortement la CFEJ. Il y a, selon les statistiques du SECO d'août 2009, 29'298 jeunes de 15-24 ans (5.3%) inscrits au chômage contre 16'765 (3%) en août 2008, soit une augmentation de 74.8%. Les plus touchés sont les 20-24 ans, soit les jeunes qui terminent leur formation professionnelle et entrent au « mauvais moment » sur le marché du travail: quand les entreprises suppriment des emplois. Afin d'éviter que ces jeunes ne se retrouvent durablement exclus du marché du travail, il convient de les soutenir pour décrocher leur premier emploi. Mais le plus important, c'est qu'ils puissent mettre à profit leur période de chômage pour améliorer leurs compétences.

Ainsi, la CFEJ soutient les mesures pour les jeunes chômeurs du 3^{ème} paquet conjoncturel, mais préconise la mise sur pied d'autres mesures leur permettant de poursuivre ou de compléter leur formation. La Commission recommande par exemple d'augmenter les montants des bourses d'études pour les jeunes qui font une maturité professionnelle à plein temps. Ces jeunes acquièrent des compétences recherchées sur le marché du travail et évitent une période de chômage démotivante et déqualifiante ou encore l'embourbement dans de « petits boulots ».

La CFEJ s'oppose à toute tentative d'affaiblir la notion de « travail convenable » pour les moins de 30 ans dans le cadre de la révision de la loi sur l'assurance-chômage, comme décidé par le Conseil des Etats. Cela serait en contradiction avec la volonté de permettre aux jeunes chômeurs de bénéficier de programmes de formation à l'aube d'une crise qui s'annonce longue.

Finalement, la CFEJ recommande la prudence en matière de stages professionnels. Il s'agit certes d'une mesure souvent efficace, notamment pour les jeunes sans expérience professionnelle, mais non sans risque. Il faut ainsi éviter que des entreprises ne remplacent de vrais emplois par des stagiaires bon marché. Et veiller à ce que les jeunes ne s'enferment pas dans une « spirale de stages ».

Même si la situation des 15-19 ans est moins sujette à la conjoncture, la CFEJ appelle autorités et partenaires sociaux à ne pas relâcher leurs efforts pour créer des places d'apprentissage. La CFEJ pense que le meilleur moyen d'éviter de futures hausses du chômage des jeunes et des dépenses d'aide sociale est de garantir à chaque jeune une formation post-obligatoire, même, et surtout, en temps de crise.

Commission fédérale pour l'enfance et la jeunesse – www.cfej.ch

Informations complémentaires :

022 418 24 60
031 322 92 26

Pierre Maudet, président de la CFEJ
Secrétariat de la CFEJ, ekkj-cfej@bsv.admin.ch